



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Bureau communautaire du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 21 mai
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Éric SALAT
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 13 mai 2026

**Délibération
B20260521_076**

**Approbation des procès-verbaux des séances du Bureau
communautaire du 16 octobre, 11 décembre 2025 et 22 janvier 2026**

Etaient présents :

AUDOUBERT René, BABY Jacques, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CHALDUC Jean, CLAUDIN Yoann, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DELCROIX Bernard, DELOR Carole, DESTEFANIS Jean-Marc, DORBES Jean-Luc, GILAMA Chantal, HÔ Bastien, JORET Hélène, LAMARQUE Didier, LEMAISTRE Nadia, MANFRIN Jean-Marc, MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT Éric, VIEL Pierre, WAWRZYNIAC Stéphane

Etaient absents / excusés :

BAUDINIÈRE Julien, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, GAY Jean-Louis, LEFEBVRE Patrick, PETAUT-JEAN Sophie, SALADO Anne-Marie, VEZAT-BARONIA Maryse

Pouvoirs :

CAZARRÉ Max à AUDOUBERT René, GAY Jean-Louis à SALAT Eric

Secrétaire de séance : MANFRIN Jean-Marc

Nombre de délégués titulaires : 35

Présents : 26
Pouvoirs : 02
Votants : 28
Absents/excusés : 09

OBJET : Approbation des procès-verbaux des séances du Bureau communautaire du 16 octobre, 11 décembre 2025 et 22 janvier 2026

Vu l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le Bureau communautaire est appelé à délibérer sur la validation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Président soumet à l'approbation du Bureau communautaire les procès-verbaux des séances des 16 octobre et 11 décembre 2025, ainsi que du 22 janvier 2026, et demande si ceux-ci appellent des observations ou des modifications.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après délibération, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les procès-verbaux des séances du Bureau communautaire du 16 octobre, 11 décembre 2025 et 22 janvier 2026.

Fait à Carbonne, le 22 mai 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Marc MANFRIN

28 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION



Le Président

Éric SALAT le Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.